

	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>  ----- Session Ordinaire	<b>PROCES VERBAL</b>
		<b>LUNDI 18 avril 2011</b>

**Présents** : MM. Gaston LACROIX – André LAPERROUSAZ - Elisabeth GIGUELAY - Anne-Marie GUERARD - Jean-Paul FONTAINE - Luce BIDAULT - Joseph-Alexis BREUIL - Catherine VIOUD – Brigitte PERROT - Arnaud RUFFIN - Annie DUTRUEL - Claude SIGWALT - Alain DECURNINGE - Mireille BLANC - Martine DORIOZ - Alain PIOTON – Isabelle COLDER – Claire BAZIN – Rose-Marie BLANC – Eric DAVID - Jean-Marc DAGAND - Marie-Claire COURT .

**Procurations** : Simone DAVID à Martine DORIOZ - Richard DUTRUEL à André LAPERROUSAZ - Hervé FRECHET à Arnaud RUFFIN - Nadège HOURS à Gaston LACROIX - Jean-Claude MARTIN à Anne-Marie GUERARD.

**Absent** : Eric GAYDON.

## **1. PREAMBULE**

### **1.1 Adoption du procès verbal du conseil municipal du 28 mars 2011.**

Le procès verbal de la séance du 28 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

## **2. ETAT DES DELEGATIONS**

### **2.1 Délégations données au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

En application de ces dispositions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de ces communications :

#### **CENTRE NAUTIQUE DE LA CITE DE L'EAU**

Tableau récapitulatif des conventions passées pour l'accueil des collègues, clubs sportifs, collectivités et comités d'entreprises.

#### **MARCHES DE TRAVAUX - DE FOURNITURES et DE SERVICE**

## **3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

## **4. AFFAIRES FINANCIERES**

### **4.1 Vote des taux et du produit attendu de la fiscalité. Examen de la Dotation aux collectivités 2011- Virements de crédits en section de fonctionnement du Budget Principal M14.**

*Joseph-Alexis BREUIL présente et commente :*

- les éléments fondamentaux ainsi que les changements dus à la réforme de la Taxe Professionnelle,
- les montants notifiés en comparaison avec les inscriptions faites lors de l'élaboration du Budget Primitif 2011.
- les virements de crédits nécessaires à l'ajustement desdites prévisions.

Monsieur le Maire propose de ne pas changer les taux pour 2011 et de maintenir ceux en vigueur depuis 2008.

### **Délibération N° 2011-090**

Les renseignements relatifs à la fiscalité et à la dotation aux collectivités ayant été reçus, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient après présentation de ces documents de procéder :

- au vote des taux de référence pour les TH, TFB, TFNB et CET,
- au vote du produit attendu pour les ressources fiscales à taux constants et pour les taxes directes locales,
- à des virements de crédits en section de fonctionnement destinés à corriger :

D'une part, les différences constatées en valeur entre les inscriptions du BP et les notifications reçues en matière de fiscalité et de la dotation aux collectivités, et  
d'autre part, les chapitres budgétaires à utiliser, pour les nouvelles recettes issues de la réforme de la Taxe Professionnelle.

### **PRESENTATION DES DOCUMENTS**

- L'imprimé 1259 MI nous donne les renseignements suivants

<b>1) RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANT</b>			
<b>TAXES</b>	<b>BASES PREVISIONNELLES 2011</b>	<b>TAUX DE REFERENCE 2011*</b>	<b>PRODUIT ATTENDU</b>
<b>TAXE D'HABITATION</b>	10 159 000	15.32%	1 556 359 €
<b>*Taux de référence 2011 = Taux voté en 2010 + fraction du taux départemental X 1.0340</b>			
<b>TAXE FONCIERE (BATI) :</b>	12 753 000	9.60%	1 224 288 €
<b>*Taux de référence 2011 = Taux voté en 2010</b>			
<b>TAXE FONCIERE ( NON BATI)</b>	53 700	25.16%	13 511 €
<b>*Taux de référence 2011 = Taux voté en 2010 X 1 .0485</b>			
<b>CFE</b>	8 883 000	17.40%	1 545 642 €
<b>*Taux de référence 2011 = Taux relais communal + fraction taux département et région 2009 + taux de cotisation de péréquation 2009 x 0.88074</b>			
<b>TOTALISATION PRODUIT ATTENDU</b>			<b>4 339 800 €</b>
<b>2) PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU</b>			
<b>Allocations compensatrices</b>			112 619 €
<b>DCTR</b>			816 487 €
<b>GIR</b>			1 193 655 €
<b>CVAE : Montant provisoire</b>			764 154 €
<b>IFER</b>			38 367 €
<b>PRODUIT TAXE ADDITIONNELLE FNB</b>			10 923 €
<b>TOTALISATION RECETTES NOUVELLES ET ALLOCATIONS COPENSTRICES</b>			<b>2 936 205 €</b>
<b>TOTAL FISCALITE (ressources fiscales- taxes -allocations compensatrices)</b>			<b>7 276 005 €</b>

Concernant la Dotation aux Collectivité, le montant notifié pour 2011 est de :

**1 300 870 €**

## VOTE DES TAUX

Conformément aux propos tenus lors du DOB et au regard de la très faible diminution des taux votés par la Communauté de Communes du Pays d'Evian,  
Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter **les taux** pour 2011, et d'adopter les taux de référence suivants :

TAXE D'HABITATION	TAUX DE REFERENCE 2011	15.32 %
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	TAUX DE REFERENCE 2011	9.60 %
TAXE FONCIERE (NON BATI)	TAUX DE REFERENCE 2011	25.16 %
CET	TAUX DE REFERENCE 2011	17.40 %

## VOTE DU PRODUIT ATTENDU

Le montant du produit attendu en matière de fiscalité (ressources à taux constants et taxes directes locales) est de :  
**7 276 005 €**

## VIREMENTS DE CREDITS PROPOSES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au regard du tableau suivant, faisant état des recettes budgétaires en matière de fiscalité et de la dotation aux communes, au niveau des prévisions faites lors du BP 2011, et des notifications reçues, se présentant comme suit :

<b>ETUDE DES CHAPITRES 73 IMPOTS TAXES ET 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>			
<b>CHAPITRES</b>	<b>BP 2011</b>	<b>NOTIFICATIONS 2011</b>	<b>DIFFERENCES A AJUSTER</b>
<b>CHAPITRE 73 : IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>			
<b>Ressources fiscales à taux constants</b> : Produits attendus pour la TH-TFB-TFNB-CET	6 914 575 €	4 339 800 €	-2 574 775 €
<b>Ressources fiscales</b> : Produits attendus pour les taxes directes locales : Taxe additionnelle FNB+ IFER+ CVAE+GIR	0 €	2 007 099 €	2 007 099 €
<b>TOTALISATION CHAPITRE 73</b>	<b>6 914 575 €</b>	<b>6 346 899 €</b>	<b>-567 676 €</b>
<b>CHAPITRE 74: DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>			
<b>ALLOCATIONS COMPENSATRICES</b>	95 700 €	112 619 €	16 919 €
<b>DCTR</b>	0 €	816 487 €	816 487 €
<b>DOTATIONS AUX COLLECTIVITES</b>	1 600 075 €	1 300 870 €	-299 205 €
<b>TOTALISATION CHAPITRE 74</b>	<b>1 695 775 €</b>	<b>2 229 976 €</b>	<b>534 201 €</b>
<b>TOTALISATION CHAPITRES 73 ET 74</b>	<b>8 610 350 €</b>	<b>8 576 875 €</b>	<b>-33 475 €</b>

Monsieur le Maire précise que :

la perte de recette de **33 475 €** constatée entre les recettes notifiées et les recettes inscrites génère une diminution de même montant en dépenses de fonctionnement.

l'examen de celles-ci, démontre la possibilité de procéder à cette diminution, en raison de l'inscription de 62 000 € faite au BP 2011, par mesure de sécurité, au titre des pénalités prévues dans le cadre de la loi SRU, et non dues en 2011 par la Commune de Publier (notification reçue présentant un montant nul).

En conséquence, Monsieur le Maire propose des virements de crédits au sein de la section de fonctionnement :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>1) RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>CHAPITRE</b>	<b>AUGMENTATION DES CREDITS</b>	<b>DIMINUTION DES CREDITS</b>
<b>73 IMPOTS TAXES : Augmentation des crédits</b> ( dans la limite du surplus de crédits constaté au chapitre 74 ). <b>Diminution des crédits</b> (du montant de la perte de recette constatée)	534 201 €	33 475 €
<b>74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS: Diminution des crédits</b> (du montant du renfort vers le chapitre 73)		534 201 €
<b>TOTALISATION DES VIREMENTS DE CREDITS POUR LES RECETTES = Diminution de 33 475€</b>	<b>534 201 €</b>	<b>567 676 €</b>
<b>2) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>CHAPITRE</b>	<b>AUGMENTATION DES CREDITS</b>	<b>DIMINUTION DES CREDITS</b>
<b>014 ATTENUATION DE PRODUITS</b> : Suppression de la totalité des crédits inscrits pour la pénalités dues dans le cadre de la loi SRU		<b>62 000 €</b>
<b>022 DEPENSES IMPREVUES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> : Maintien de la différence entre la diminution des dépenses et l'inscription initiale faite au chapitre 014	<b>28 525 €</b>	
<b>TOTALISATION DES VIREMENTS DE CREDITS POUR LES DEPENSES = Diminution de 33 475€</b>	<b>28 525 €</b>	<b>62 000 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 26 VOIX POUR (Madame Claire BAZIN ayant quitté la salle):**

**ACCEPTE** les taux de référence proposés pour 2011, le montant du produit attendu et les virements de crédits présentés en section de fonctionnement.

#### **4.2 Service des Eaux : virement de crédits**

*Monsieur le Maire explique qu'une pompe hors service de la station de l'Abbaye a dû être remplacée dans l'urgence par l'entreprise PAVELEC pour garantir la continuité de distribution par le service de l'eau, mais qu'une insuffisance de crédit au chapitre 21 ne permet pas de mandater la facture de cette entreprise.*

#### **Délibération N° 2011-091**

En raison du remplacement d'une pompe en urgence à la station de l'Abbaye et afin d'effectuer le règlement de la facture présentée par l'Entreprise PAVELEC, Monsieur le Maire propose au conseil municipal les virements de crédits suivants :

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :**

**ACCEPTE** les virements suivants :

## Investissement

Chapitre 23 : - 20 000,00 €

Chapitre 21 : + 20 000,00 €

## **5. ADMINISTRATION GENERALE**

### **5.1 Réservation de 8 places de crèche – Choix du prestataire**

*Elisabeth GIGUELAY présente le projet qui va s'insérer dans les nouveaux bâtiments en cours de construction au Chef Lieu, Rue des Châtaigniers. Une seule offre a été reçue, celle d'une structure privée "LEA et LEO.*

*La commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 11 avril 2011 a décidé d'attribuer le marché à cette société qui va ouvrir une crèche de 23 places.*

*La commune souhaite réserver 8 "berceaux" pour une période allant jusqu'au 31/12/2014. Le montant annuel brut du berceau est de 10.450 €*

*Il convient que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir. qui va ouvrir une crèche de 23 places.*

*Une convention sera rédigée pour la réservation de ces 8 berceaux qui seront attribués en fonction de critères présentés par la commune. Les tarifs appliqués tiendront compte de la situation de la famille.*

*Claire BAZIN félicite ceux qui ont porté ce beau projet.*

### **Délibération N° 2011-092**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'une consultation a été lancée, conformément aux articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics, pour une prestation de service relative à la réservation de 8 places de crèche sur la commune de Publier pour des enfants de 0 à 4 ans.

A l'issue de celle-ci, une seule offre a été reçue : celle de la structure "LEA et LEO". Elle a été analysée par la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 11 avril 2011, qui a décidé de la retenir pour un montant de 10.450 € par an et par berceau.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil de l'habiliter à signer le marché et la convention à intervenir avec "LEA et LEO".

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et la convention avec la société LEA et LEO
- **MANDATE** M. le Maire pour ordonner les paiements au chapitre concerné des budgets correspondants.

## **6. RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1 Modification du tableau des emplois**

*Par délibération du 20 décembre 2010, le tableau des effectifs de la commune a été mis à jour. Il s'agit ici de mettre à jour certains postes suite à des avancements de grade de certains agents, de modifier le temps de travail d'une hôtesse d'accueil du centre nautique afin d'assurer une présence à l'accueil durant toutes les plages horaires d'ouverture au public et permettre une meilleure gestion des plannings en harmonisant le temps de travail de toutes les hôtesse, et de modifier le temps de travail d'un agent du service communication.*

*Joseph-Alexis BREUIL précise qu'il y a pas de recrutement mais un réajustement de postes et aussi avancement de grade.*

### **Délibération N° 2011-093**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il appartient au

Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise au Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 30 mars 2010,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant les réajustements des emplois des différents services de la Commune, M. Le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois ci-annexé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :**

**DECIDE :**

- **de modifier** le tableau des emplois ainsi proposé.
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondant.

## **6.2 Protocole relatif à la prévention des consommations d'alcool en milieu professionnel**

*La prévention de l'alcoolisme dans la collectivité passe par la mise en place d'une politique de prévention. A ce titre, il est proposé au conseil municipal un protocole de gestion du risque alcool. Ce protocole établi en lien avec la médecine du travail, a été soumis à l'avis du C.T.P. le 30 mars 2011 et a reçu un avis favorable à l'unanimité. Il sera intégré au futur règlement intérieur de la collectivité, mais est soumis dès aujourd'hui au conseil municipal afin de permettre son application dès à présent*

### **Délibération N° 2011-094**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que La prévention de l'alcoolisme dans la collectivité passe par la mise en place d'une politique de prévention et l'adoption d'un protocole structuré afin de faire face à une situation d'alcoolisation urgente et/ou chronique au sein des services municipaux, associant l'administration, la médecine professionnelle et préventive, et le chef de service de l'agent concerné.

Il soumet à l'assemblée le projet de protocole relatif à la prévention des consommations d'alcool en milieu professionnel.

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 30 mars 2010,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :**

**APPROUVE** le protocole relatif à la prévention des consommations d'alcool en milieu professionnel.

## **7. FONCIER – URBANISME - TRAVAUX**

### **7.1 Convention de servitude ERDF pour installation poste de transformation pour l'aire d'accueil des Gens du Voyage**

*Les services d'ErDF ont implanté un poste de transformation sur la parcelle communale cadastrée section B n° 493 pour alimenter l'aire d'accueil des gens du voyage.*

*André LAPERROUSAZ précise que c'est une régularisation et qu'il est nécessaire d'établir une convention de servitude devant notaire afin d'en garantir la sécurité juridique, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet acte.*

## **Délibération n°2011-095**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les services d'E.R.D.F. ont implanté un poste de transformation sur la parcelle communale cadastrée section B n° 493.

Ce poste est destiné à alimenter l'aire d'accueil des Gens du Voyage de la commune.

C'est pourquoi il est nécessaire d'établir une convention de servitude avec les services d'ERDF sur la terrain communal concerné par le projet.

Monsieur le Maire précise que cette servitude ne donnera lieu à aucune indemnité.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention qui sera notarié en l'étude de Maître FUMEX, notaire à Evian.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :**

- **ACCEPTE** la constitution de servitude sur la parcelle communale B n° 493
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce à intervenir concernant cette affaire

## **7.2 Avenants stade de foot et vestiaires**

*Dans le cadre des travaux d'aménagement du stade de foot, diverses modifications mineures se sont avérées nécessaires au vu de l'avancement du chantier et principalement pour respecter la sécurité.*

## **Délibération N° 2011-096**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'aménagement du stade de football et la création de vestiaires actuellement en cours.

Il explique que, en cours d'exécution des travaux, la maîtrise d'ouvrage a souhaité certaines modifications entraînant des plus et moins values pour les lots récapitulés dans le tableau annexé à la présente délibération, à savoir :

Lot n° 2 : Gros œuvre –Entreprise BAUD : une erreur de niveau de sol fini de la dalle a été faite par le maçon. Il lui est donc enlevé le prix correspondant à l'épaisseur de dalle non réalisée

Lot n° 9 : Carrelage– Entreprise SOLSYSTEM : l'erreur d'épaisseur de dalle du maçon est ajoutée au lot du carreleur

Lot 9: Carrelage – Entreprise SOLSYSTEM : carrelage des douches des vestiaires du sous sol

Il a été choisi un carrelage anti dérapant pour revêtir les douches des vestiaires du sous sol

De ce fait, Monsieur le Maire propose de passer des avenants aux marchés de travaux concernés, portant le nouveau montant pour lesdits lots à:

### Lot 2 Gros Œuvre

Marchés de base	243 181,20 €H.T.
Avenants déjà acceptés	1 734,70 €H.T.
Présent avenant	- 637,14 €H.T.

Nouveau montant: 244 278,76. €H.T.

### Lot 9 Carrelage

Marchés de base	46 352,30 €H.T.
Avenant 1	637,14 €H.T.
Avenant 2	283,50 €H.T.

Nouveau montant: 47 272,94. €H.T.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :**

**ACCEPTE** les projets d'avenants qui lui sont soumis

**AUTORISE** M. le Maire à signer lesdits avenants et toute pièce à intervenir les concernant.

*Martine DORIOZ demande un bilan global des dépenses et recettes des travaux pour la réalisation de ces vestiaires.*

*Ayant reçu les éléments ce jour, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour ajouter à l'ordre du jour du Conseil la délibération concernant les travaux de réseaux pour l'opération « Clos Burdet ». Le Conseil accepte à l'unanimité l'ajout de cette délibération.*

**7.3 SYANE – Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunication. Opération : Clos Burdet.**

**Délibération n° 2011/097**

Monsieur le Maire expose que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute Savoie (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2011, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération "CLOS BURDET"

d'un montant global estimé à	102.913,00 €TTC
avec une participation financière communale s'élevant à	64.775,00 €TTC
et des frais généraux s'élevant à :	3.088,00 €TTC

Afin de permettre au SYANE de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Publier :

- approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée
- s'engage à verser au SYANE sa participation financière à cette opération.

Le conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré, à l'UNANIMITE :

<b>APPROUVE</b> le plan de financement et sa répartition financière	
d'un montant global estimé à	102.913,00 €TTC
avec une participation financière communale s'élevant à	64.775,00 €TTC
et des frais généraux s'élevant à :	3.088,00 €TTC

**S'ENGAGE** à verser au SYANE 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC des travaux et des honoraires divers) soit 2.470 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

**S'ENGAGE** à verser au SYANE les vingt annuités d'amortissement de la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune.

Le règlement de la première annuité interviendra au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2013 aux conditions fixées par le SYANE après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.

**8 - QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur le Maire clôt la séance à 19 h 30.*

Le Maire,  
Gaston LACROIX